REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE GRIMAUD

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

ID: 083-218300689-20221214-2022_2_133-DE

Recu en préfecture le 19/12/2022



Publié le 20/12/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le guatorze décembre à 18h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 08 décembre 2022 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à GRIMAUD, sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO, Maire.

Présents: 20 - Philippe BARTHELEMY, Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTO, Jean-Louis BESSAC, Sylvie FAUVEL, Marie-Dominique FLORIN, Juliette GRIMA, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Francis MONNI, Hubert MONNIER, Christophe ROSSET, Yvette ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Natacha SARI, Michel SCHELLER, Claire VETAULT - Conseillers Municipaux;

Pouvoirs: 6 - Frédéric CARANTA à Martine LAURE, Benjamin CARDAILLAC à Viviane BERTHELOT, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA à Francis MONNI, Gilles ROUX à Christophe ROSSET, Virginie SERRA à Yvette ROUX, Denise TUNG à Alain BENEDETTO;

Absent: 1 - Romain CAÏETTI;

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit adresser chaque année aux Maires des Communes adhérentes, un rapport retraçant l'activité de l'établissement au cours de l'exercice clos. Ce rapport est ensuite communiqué au Conseil Municipal par le Maire en séance publique.

En application de ces dispositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'activité 2021 du Syndicat Mixte d'Electricité du Var, dont une note de synthèse est jointe à la présente.

Ainsi délibéré à GRIMAUD, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance, Sophie SANTA-CRUZ.

Le Maire. Alain BENEDETTO.

